

Membres en exercice : 19 membres présents : 16 membres absents : 3 convocation : 28 mai 2026

Le 05 juin 2026 à 18 h 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Philippe TEILLET, adjoint au maire.

Étaient présents Anne-Jessica ALAVI SADRE, Christine AUDINEAU, Charlotte CHASTANG, Sophie CHIRON, Jocelyne CONSTANTIN, Hervé DURUPT, Marie-Josée GUERRY, Angéline HÉRISSE, Julien LECUIROT, Jean-Pierre MACOIN, Jérôme MARIE, Marie-Reine MASSON, Julie PÉRIN, Jean-Michel RUFFIE, Gino SOBOTA, Philippe TEILLET formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Alain LECOMTE (pouvoir à Gino SOBOTA), François BROSSARD (pouvoir à Angéline HÉRISSE), Cyril REMAUD (pouvoir à Philippe TEILLET).

Anne-Jessica ALAVI SADRE a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est présidée par M. Philippe Teillet en l'absence de M. Alain Lecomte.

Election des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales

Dans le cadre des élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026, le conseil municipal procède à la désignation des délégués du conseil municipal et des suppléants.

En tant que commune nouvelle, la commune de Val du Mignon bénéficie d'une disposition transitoire lui permettant de désigner cinq délégués et 3 suppléants, pour une durée de trois mandats.

Le bureau est composé de :

- Philippe Teillet, président ;
- Jocelyne Constantin et Jean-Michel Ruffié, assesseurs en qualité de doyens de l'assemblée ;
- Charlotte Chastang et Anne-Jessica Alavi Sadre, assesseurs en qualité de plus jeunes membres de la liste.

Le vote se déroule à bulletin secret. Une seule liste est présentée : « **Val du Mignon, ensemble et autrement** » :

Délégués titulaires : Alain Lecomte, Charlotte Chastang, Philippe Teillet, Sophie Chiron, François Brossard.

Délégués Suppléants : Julie Perrin, Cyril Remaud, Jocelyne Constantin.

La liste est élue à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2. Budget Commune - Approbation du compte financier unique 2025

Le Compte Financier Unique 2025, arrêté par la Direction Générale des Finances Publiques, est approuvé à l'unanimité.

Section d'investissement

Dépenses : 112 145,59 €

Recettes : 106 494,53 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit d'investissement de 26 432,65 €. Après prise en compte du déficit reporté, le déficit cumulé atteint **54 705,93 €**.

Section de fonctionnement

Dépenses : 881 264 €

Recettes : 918 416 €

Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 37 609,25 €.

3. Budget Commune - Affectation des résultats de fonctionnement 2025

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir intégralement le déficit d'investissement de 54 705,93 €.
Après affectation, l'excédent disponible s'élève à **369 343,04 €**, représentant environ **150 jours de fonctionnement**, niveau considéré comme satisfaisant par le comptable public.

4. Budget SPIC - Approbation du compte financier unique 2025

Le compte Financier Unique 2025, arrêté par la Direction Générale des Finances Publiques, est approuvé à l'unanimité.

Section d'investissement

Dépenses : 833,42 €

Recettes : 1 031,75 €

Le résultat d'investissement est excédentaire de 198,33 €.

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 581,95 €

Recettes : 3 889,42 €

Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 307,47 €.

5. Budget SPIC – Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Après affectation, l'excédent disponible s'élève à **4 960,76 €**.

6. Budgets supplémentaires 2026

Le budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 soit pour le budget de la commune :

un excédent de fonctionnement : 369 343,04 €

un déficit d'investissement : 54 705,93 €

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
001	+ 54 705,93 €	1068	+ 54 705,93 €
FONCTIONNEMENT			
Ch 011 / cpte 611	+ 1 000,00 €	002	+ 369 343,04 €
Ch 011 / cpte 623	- 1 000,00 €	Ch 74 / cpte 74741	-360 306,70 €
Ch 65 / cpte 65748	+ 1 000,00 €	Ch 70 / cpte 7067	- 9 036,34 €
Ch 65 / cpte 65811	- 1 000,00 €		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal supplémentaire pour l'exercice 2026.

Pour le budget SPIC :

un excédent de fonctionnement : 4 960,76 €

un excédent d'investissement : 3 180,22 €

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Ch 21 / cpte 2188	+ 3 180,22 €	001	+ 3 180,22 €
FONCTIONNEMENT			
Ch 011 / cpte 6061	+ 4 960,76 €	002	+ 4 960,76 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget SPIC supplémentaire pour l'exercice 2026.

L'analyse financière met en évidence une diminution progressive de la capacité d'autofinancement nette depuis 2023, celle-ci s'établissant à **20 615 € en 2025**.

Le conseil municipal souligne la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver les capacités d'investissement de la commune.

Par ailleurs, il est rappelé que les recettes issues des compensations éoliennes versées par Valeco (125 000 € en 2021 et 100 000 € en 2023) ont été utilisées sans affectation à un projet spécifique.

Une analyse complémentaire est demandée au comptable public afin d'éclairer les futurs choix d'investissement.

7. Attribution des subventions aux associations

Associations communales

NOMS ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2026	VOTANTS	VOTES		
			POUR	CONTRE	ABST
A.P.I.L.U.L (ULM)	350	18	18	0	0
AAPPMA LA TRUITE USSEAU	400	17	17	0	0
ACCA PRIAIRES	300	19	19	0	0
ACCA THORIGNY	300	19	19	0	0
ACCA USSEAU	400	17	17	0	0
ANCIENS COMBATTANTS	300	18	18	0	0
ASL ASSOC LIBRE DE REBOISEMENT	Pas de demande				
APE USSEAU	500	19	19	0	0
FC USSEAU 79	400	18	18	0	0
COMITE DES FETES ET DES LOISIRS USSEAU	500	18	18	0	0
COMITE DES FETES ET DES LOISIRS THORIGNY	Pas de demande				
FAMILLE RURALES	350	17	17	0	0
L'ASSOC AUX MEEPLES	300	19	19	0	0
MOT'USS	Pas de demande				
TRAIT D'UNION NATURE	200	13	13	0	0
USEP COOP SCOLAIRE	250	19	19	0	0
TOTAL	4550				

Associations hors commune

NOMS ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2026	VOTANTS	VOTES		
			POUR	CONTRE	ABST
G.I.C (USSEAU – PRIAIRES-THORIGNY- LA FOYE)	150	17	17	0	0
ADMR MAUZE	300	19	19	0	0
AMF TELETHON	0	19	19	0	0
MARCHE ENSEMBLE	0	19	19	0	0
SECOURS CATHOLIQUE	0	19	19	0	0
JUDO CLUB MAUZEEN	0	19	19	0	0
TOTAL	450				

8. Election des délégués du SIVOM

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Décide de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la commune au syndicat.

Après s'être portés candidats, ont été élus à l'unanimité :

- Délégués titulaires : **Philippe TEILLET** et **Alain LECOMTE**
- Délégué suppléant : **Cyril REMAUD**

9. Election des délégués au syndicat du PNR du Marais Poitevin

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Décide de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la commune au syndicat.

Après s'être portés candidats, ont été élus à l'unanimité :

- Délégué titulaire : **Alain LECOMTE**
- Délégué suppléant : **François BROSSARD**

Questions diverses

Occupation de l'ancienne boulangerie : le conseil municipal examine la demande de M. Bambergé visant à utiliser l'ancien local de la boulangerie pour y installer un atelier informatique. La demande est rejetée, les élus souhaitant réserver ce bâtiment à un projet d'installation d'un professionnel du milieu médical.

Effectifs du personnel communal : un point est fait sur les effectifs, intégrant la création du poste d'agent administratif titulaire au 1er juin 2026.

Agents titulaires en activité : 3 agents techniques ; 2 agents périscolaires ; 1 ATSEM ; 1 cuisinier ; 1 agent administratif polyvalent.

Agents titulaires en disponibilité : 4 agents.

Agents non titulaires : 2 agents périscolaires ; 1 agent administratif.

Décision du Maire

L'adjoint au maire informe le conseil municipal de son intention d'accepter le devis relatif à l'acquisition d'un tracteur, assorti d'un contrat d'entretien d'une durée de 60 mois ou 1 250 heures d'utilisation.
Cette acquisition sera financée par un contrat de crédit-bail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Anne-Jessica ALAVI SADRE
Secrétaire de séance



Philippe TEILLET
Adjoint au Maire de Val de Mignon

